

# AQUAZEN POLE

## Règlement intérieur Piscine

### 1. Les adhérents s'engagent :

- A verser la totalité du règlement lors de l'inscription. il pourra néanmoins être encaissé en 3 fois par chèque (Septembre, Janvier, Mars), ou règlement mai, juin et juillet pour profiter de l'offre réabonnement, ou par prélèvement mensuel avec 15 euros de frais de dossier (valable pour tout abonnement pris avant fin décembre).
- A joindre un certificat médical précisant l'activité aquatique.
- A joindre une photo d'identité.

L'accès au cours sera autorisé uniquement si le dossier est complet.

### 2. L'adhésion

L'adhésion donne droit à l'activité jusqu'à **fin juin**, toutes modifications nécessitent un accord préalable. L'abonnement est **nominatif**, il n'est ni **remboursable**, ni **cessible** sauf cas de force majeure. Un justificatif sera demandé. Dans ce cas, un avoir est envisagé avec une pénalité de 10% (avoir valable jusqu'à fin juin de l'année en cours) ; certaines prestations vous seront alors proposées sur la structure.

3. **L'adhérent** devra prévenir de son absence **au minimum 24h à l'avance, pour nous permettre de proposer la place à d'autres adhérents. Le rattrapage des séances est toléré dans la mesure du possible avant la fin de l'abonnement soit le 3/07/2017.**

La réservation de la séance de rattrapage doit se faire si possible au moment de l'annulation.

#### **si cette séance de rattrapage est annulée, elle sera perdue.**

**Les jours fériés** seront remplacés eux aussi dans la mesure du possible.

Les semaines de fermeture sont : Pour les fêtes de Noël la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances du samedi 24/12/15 à 14h au 02/01/2017 à 9h et pour les vacances de février du 18/02/2017 au soir au 27/02/2017 au matin, ces deux semaines ne sont pas récupérables.

La fin de l'abonnement sera le lundi 03/07/2017 inclus.

**Les adhérents s'engagent à respecter les normes d'hygiène, de sécurité, de politesse** au sein de l'établissement.

- **Pas de chaussures.** Se déchausser dans la zone prévue à cet effet et seules les claquettes spécifiques dans les vestiaires et autour du bassin sont autorisées.
  - **SE DOUCHER ET SE SAVONNER AVANT DE RENTRER DANS L'EAU.**
  - **Attendre l'autorisation** du maître-nageur sauveteur avant de descendre dans le bassin.
  - L'esprit d'Aquazen Pôle implique le respect de chacun pour la pérennité de l'ambiance conviviale.
  - Penser à laisser la clé du casier en partant.
  - Accès au bassin **5 minutes avant le cours** afin de respecter le cours précédent.
4. La séance de bébé nageur est de 45 minutes (selon l'âge). La séance est pour un adulte et un enfant. Nous vous rappelons qu'il est obligatoire qu'il y ait un adulte par enfant. En accord avec le maître-nageur, un deuxième adulte peut être autorisé à aller dans l'eau.
5. Le non-respect du règlement intérieur peut impliquer l'exclusion de l'adhérent sans remboursement total, une somme de 50% sur le restant non profité sera retenue pour frais de gestion et dossier.